



VIVA BENOUE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE (VIVA-BENOUE)

Financement : IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

DC N° 005 /DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/CSPM/RAF/SPM/2026 DU 05 OCT 2026

Le Coordonnateur

A

Mesdames /Messieurs les Directeurs des Entreprises

Objet : Lettre de Demande de Cotation

Mesdames/Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 6770 - CM pour l'exécution du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat objet de la présente demande de cotation.
2. Le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'exécution des travaux de construction d'une salle de conférence à l'Ecole Technique d'Agriculture de Garoua.**

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA N° 6770 - CM de de l'Association Internationale de Développement (IDA).

3. La passation du marché sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Demande de Cotations Ouvertes (DCO) tel que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants, révisée en septembre 2025 » et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement susvisé.
4. Le Dossier de demande de cotation, rédigé en langue française, est disponible gratuitement :
 - sur la **plateforme COLEPS** : www.marchespublics.cm et www.publiccontracts.cm ;
 - sur le **site de l'ARMP** : www.armp.cm ;
 - sur **demande écrite** adressée au Coordonnateur du Projet VIVA-BENOUE, MEADEN, Garoua (Cameroun), en face des bureaux de la Légion de Gendarmerie, rue secondaire Amadou Bannisse, de 8h00 à 16h00 (heure locale), du lundi au vendredi, ou par courriel à vivabenoue237@gmail.com (copie : spantami@yahoo.fr ; dokarimovic@hotmail.com).

5. Chaque offre est rédigée en français ou en anglais et devra être transmise par le soumissionnaire via la plateforme COLEPS au plus tard le 02 NOV 2026 2026 à 10 heures précises. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé portant clairement la mention « **copie de sauvegarde – Demande de Cotation Ouvert N° 005 /DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/CSPM/RAF/SPM/2026 du 05 OCT 2026 pour l'exécution des travaux de construction d'une salle de conférence à l'Ecole Technique d'Agriculture de Garoua.** » « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** ». *Handwritten signature*

6. Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
 - 15 MO pour l'Offre Technique ;
 - 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
 - JPEG pour les images.

NB : Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

7. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les offres parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt;
- les offres sans indication de l'identité de la Demande de Cotation;
- les offres non-conformes au mode de soumission.

Toute offre incomplète au regard des prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Entraînent notamment le rejet pur et simple de l'offre, sans aucun recours : l'absence de la caution de soumission conforme aux exigences ci-dessous, et le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

NB: l'absence de l'offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

8. Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre des cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure en annexe de la présente Demande de cotations accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC).

Ces deux pièces sont obligatoires et éliminatoires. Le montant de la caution s'élève à **six cent mille (600 000) Francs CFA**. Exceptée la caution de soumission assortie de récépissé délivré par la CDEC, l'absence de l'une des pièces administratives ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du marché.

La période de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Conditions de recevabilité de la caution

- Une caution produite mais sans rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente;
- Une caution qui n'a pas été versée dans l'offre sur la plateforme et qui n'est présentée qu'au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ; seuls les originaux de la caution et du récépissé de la CDEC sont produits lors de l'ouverture, ces pièces devant impérativement avoir été intégrées, au préalable, dans l'offre déposée sur la plateforme ;
- Sous peine de rejet, la caution doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

NB : Les originaux de la caution et du récépissé CDEC seront remis à la CSPM en salle, lors du dépouillement.

9. L'ouverture des offres se déroulera en un seul temps et aura lieu le **02 NOV 2026** à 11 h 00 (heure locale) par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du Projet VIVA-BENOUE via la plateforme électronique COLEPS, conformément aux modalités de dématérialisation des procédures de passation des marchés. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent y assister selon les modalités prévues par la plateforme COLEPS et la réglementation en vigueur.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, valides à la date limite initialement fixée pour le dépôt des offres.

Délai d'exécution : **cent-vingt (120) jours** à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrer.

10. La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) désignera une sous-commission d'analyse qui procédera à l'évaluation selon les critères définis dans la section I du Dossier de demande de cotation.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché sur proposition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et moins-disante, à condition qu'il soit jugé qualifié à exécuter de façon satisfaisante selon les conditions décrites à la section I.

11. ^{inj} L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Monsieur le Coordonnateur du Projet VIVA-BENOUE, Bureau Annexe de l'UGP, sis à la Mission d'Etude pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN) – Garoua / Cameroun, en face des bureaux de la Légion de Gendarmerie, rue secondaire Amadou Banisse. E-mail : vivabenoue237@gmail.com avec copie à spantami@yahoo.fr et à dokarimovic@hotmail.com.

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669, ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Ampliations :

- MINEPAT (pour affichage)
- ARMP (pour publication dans le JDM)
- Projet VIVA BENOUE (pour affichage)
- ARCHIVES

